

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 12ème législature

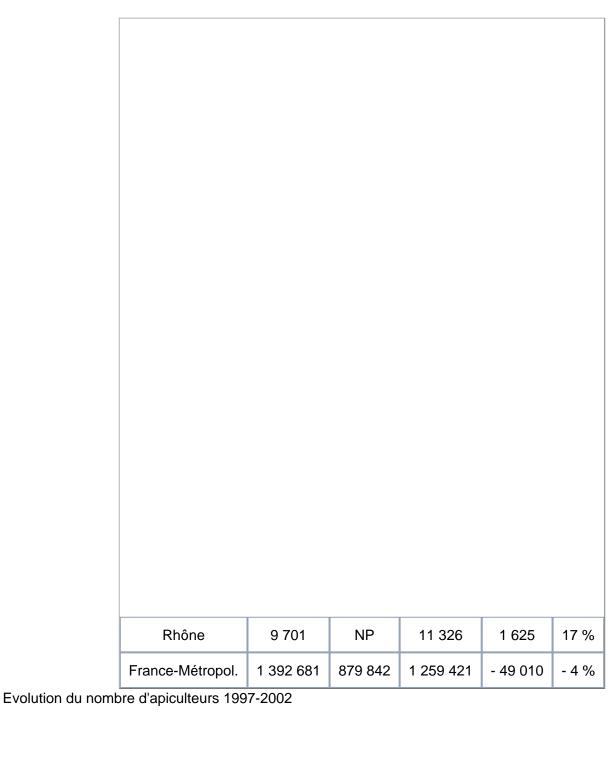
insecticides Question écrite n° 6822

#### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des apiculteurs qui voient régresser leurs élevages de ruches par suite de l'emploi de plus en plus généralisé de produits chimiques utilisés pour la défense de l'agriculture. Il lui demande si des enquêtes ont été faites pour approfondir les connaissances scientifiques en cette matière, afin que des dispositions puissent être prises pour protéger l'avenir de la filière apicole.

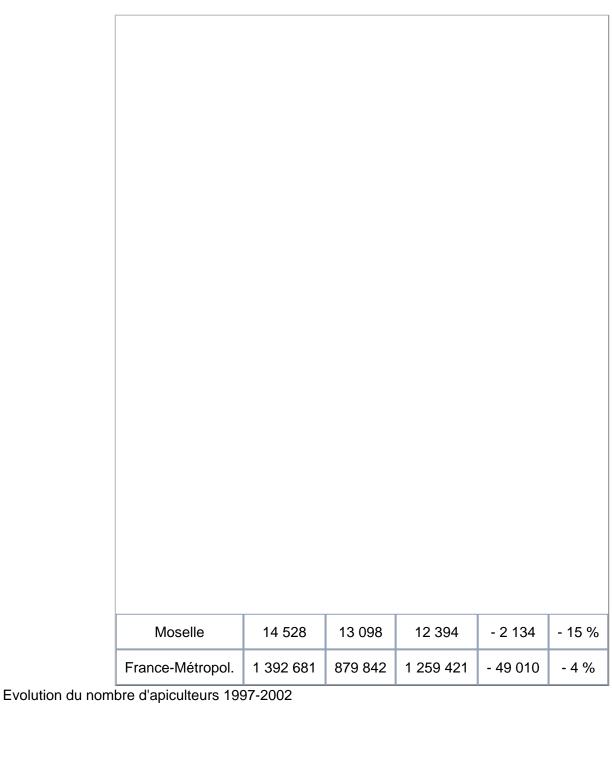
## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité disposer d'une information sur les résultats de l'étude multifactorielle sur les troubles qui affectent la santé des abeilles, lancée en 2001 à l'initiative du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Le ministre porte à sa connaissance qu'un point d'étape a été effectué le 26 novembre 2002 à un comité de pilotage, qui a réuni pour la circonstance les principaux acteurs du dossier. Le ministre se réjouit de la participation des principaux syndicats apicoles à cette réunion, dans la mesure où ceux-ci avaient auparavant rejeté le principe même de cette action, et refusé de participer aux réunions précédentes de ce comité. Le ministre indique qu'un résumé des travaux engagés été diffusé aux membres du comité suite à cette réunion. Une copie de ce rapport lui sera envoyée. Le ministre souligne que les éléments de ce résumé, comme les travaux réalisés, ne constituent que des résultats intermédiaires, et que le comité d'experts a souligné la nécessité d'attendre les résultats définitifs des travaux pour tirer des conclusions. Par ailleurs, la partie du travail consacrée aux réseaux de surveillance et aux expérimentations de terrain doit attendre 2003. Les résultats de cette action sont indispensables à la compréhension d'ensemble du dossier. Le ministre rappelle enfin que dans le cadre du programme communautaire visant l'amélioration de la production et de la commercialisation du miel, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a introduit dans le programme français une aide à l'achat de colonies d'abeilles pour les apiculteurs qui subissent des mortalités anormalement élevées dans leurs ruchers. Par ailleurs, le ministère travaille, en concertation étroite avec les organisations professionnelles de la filière apicole, à la mise en place d'un institut technique de l'apiculture qui devra oeuvrer notamment à l'amélioration de l'assistance technique aux apiculteurs, au suivi des indicateurs économiques de la filière et à l'animation d'un réseau de surveillance des troubles affectant les ruchers. Le ministère accompagnera la mise en place de cet institut.



Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE6822

 $\textbf{Version web:} \ \underline{\textbf{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE6822}$ 



Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE6822

Moselle	1 518	1 304	- 214	- 14 %
Total	74 377	69 496	- 4 881	- 7 %

#### Données clés

Auteur: M. Bernard Perrut

Circonscription: Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6822 Rubrique : Produits dangereux

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche **Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 2002, page 4221 **Réponse publiée le :** 10 mars 2003, page 1797